



ASMP Association Suisse de Surveillance de Matériaux de construction pierreux
Schwanengasse 12, 3011 Berne

Certificat

de la conformité du contrôle interne à l'unité de production

SCESp 0093-04749

Conformément à la loi fédérale du 21 mars 2014 sur les produits de construction (LPCo) et à l'ordonnance sur les produits de construction (OPCo), il est attesté par la présente que le produit de construction

Béton

produit par

Marti Arc Jura SA

à l'usine

Cornaux

fait l'objet d'un contrôle de production en usine par le fabricant. Le contrôle de la production en usine est maintenu et appliqué de manière appropriée. Il satisfait aux exigences de la norme

SN EN 206:2013 + A2:2021

Le présent certificat a été délivré pour la première fois le 13.11.2017 et reste valable tant que les méthodes d'essai et/ou les exigences du contrôle de la production en usine énoncées dans la norme relatives à l'évaluation de la performance des caractéristiques déclarées ne changent pas, que le produit et les conditions de fabrication en usine ne subissent pas de modifications substantielles et que le certificat n'a pas été suspendu ou retiré par l'ASMP.

Berne, le 01.10.2024

Martin Weder
Directeur

Volker Wetzig
Responsable bureau de
certification

Les certificats actuellement valables sont publiés sous www.sugb.ch et peuvent être vérifiés via un code QR.

